

Conditions d'acquisition

Aucun chaton ne quittera la chatterie avant l'âge de 3,5 mois.

Le bonheur de mes chatons est ma principale préoccupation, aussi j'attache une importance particulière au choix de leur future famille.

Aucune réservation ne sera faite par mail, un contact téléphonique et ensuite physique avant le départ définitif du chaton est préférable. Vous pourrez venir voir les chatons à partir de 6 semaines.

Des arrhes de 30% du prix de vente vous seront demandés afin de réserver le chaton, cependant je me réserve le droit d'annuler la réservation si j'ai le sentiment que le chaton ne grandira pas dans de bonnes conditions (enfant turbulent mettant en danger la vie du chaton, achat compulsif et irréfléchi, revenus insuffisants pour subvenir à la bonne santé de l'animal...)

Il faut savoir qu'un chat demande beaucoup d'attention et d'amour, ce n'est pas un jouet, ni un objet autosuffisant qui ouvrira ses boîtes lorsque vous partirez en vacances en le laissant seul dans la maison. Tout comme nous, ils ont besoin de soins, de vaccination, de nourriture, et cela peut s'avérer très onéreux selon le type de problème, je ne saurais trop vous recommander de prendre une assurance pour lui, afin qu'une partie de ses soins vous soient remboursés (ex SANTEVET).

Le prix du chaton vous sera entièrement remboursé si des vices cachés sont découverts dans les délais impartis par la loi et le chaton repris à la chatterie.

Pour tout motif de retour du chaton autre que ceux précédemment cités, 75% du prix restera à votre charge, je vous rembourse la différence, mes chatons sont des êtres vivants dotés de sentiments et non des peluches.

Très sensible à la cause animale, il faut aussi savoir qu'un chat est un compagnon d'environ une quinzaine d'années, aussi la décision d'adopter un chaton ne doit pas être prise à la légère, trop d'animaux sont abandonnés chaque été car on réalise que l'on ne sait pas quoi faire du chat.

En vous y prenant un peu à l'avance, vous pourrez trouver des locations qui acceptent les animaux, il y a aussi des PetSitters qui peuvent venir nourrir vos animaux chez vous, ou des pensions pour animaux qui prendront soin de votre boule de poils.

Les chatons partiront avec :

- leur carnet de santé
- le certification de bonne santé établi par le vétérinaire
- le pédigrée LOOF
- un kit chaton (nourriture, jouets ..)

Tous les chatons sont identifiés par puce électronique et inscrits à l'ICAD.